

Tout savoir sur la **Loi REEN**

 **FRANCE**

Loi visant à réduire l'empreinte
environnementale du numérique



Entrée en vigueur le 15 novembre 2021

QUI EST CONCERNÉ ?

Fournisseurs de
services numériques

Fabricants de produits
numériques


Tous les acteurs
du numérique

Collectivités
territoriales

Institutions
éducatives

VOS OBLIGATIONS

REEN

- Adopter une stratégie numérique responsable
- Sensibiliser et former aux impacts environnementaux
- Développer des usages numériques écologiques
- Réduire la consommation énergétique
- Allonger la durée de vie des équipements

RISQUES ASSOCIÉS AU NON-RESPECT

- Préjudice à l'image de l'entreprise
- Perte de clients et de partenaires
- Litiges juridiques
- Perte de compétitivité

Cliquez-ici pour en savoir plus sur la loi

[REEN](#)

Leasecom
vous accompagne

Grâce à son Centre Technique de Reconditionnement



Reconditionnement de l'ensemble des
équipements pour une seconde vie



Services de test, réparation et
nettoyage des équipements afin
d'éviter le recyclage

 **Contactez-nous**

Leasecom 

Camille DELALANDE
Spécialiste des normes environnementales
Ancienne avocate

 camille.delalande@leasecom.fr